



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 44 du 13 juin 2025**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

#### **DÉCISION N° 1390/ARM/DCSCA/SDM/FIN**

fixant la liste des trésoreries militaires des groupements de soutien commissariat.

Du 11 juin 2025

## DÉCISION N° 1390/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des trésoreries militaires des groupements de soutien commissariat.

Du 11 juin 2025

NOR A R M E 2 5 5 1 9 8 1 5

---

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 754/ARM/DCSCA/MET/BFIN du 16 mars 2021 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.2.](#)

Référence de publication :

BOC n°44 du 13/6/2025

---

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 198 du 27 août 2011, texte n° 9) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;

Vu l'[Instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense.](#) ;

Vu l'[Instruction N° 2769/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 04 décembre 2024 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la [Décision N° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires.](#) ;

Vu la décision du 1er août 2024 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) [(JO n° 184 du 3 août 2024, texte n° 23)] ,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** Les formations administratives disposant d'une trésorerie militaire sont listées en annexe.

**Art. 2.** Les trésoreries militaires listées en annexe relèvent de leur ordonnateur de rattachement pour l'ordonnancement des dépenses réalisées sur l'avance de trésorerie activités des forces (ATAF), et du centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO) pour l'ordonnancement des dépenses réalisées sur l'avance de trésorerie opérations (ATO).

**Art. 3.** Les trésoreries militaires rattachées à un Groupement de Soutien de la Base de Défense (GSBdD) sont dorénavant rattachées à un Groupement de Soutien Commissariat (GSC).

**Art. 4.** Les trésoreries militaires rattachées aux GSBdD de Côte d'Ivoire et du Gabon sont désormais respectivement rattachées au détachement de liaison interarmées (DLIA) de Cote d'ivoire et du Gabon. Elles sont retirées de la présente décision et rattachées à la décision fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure, en mission opérationnelle, en mission intérieure et au sein des forces prépositionnées.

**Art. 5.** A compter du 15 juin 2025, l'ordonnateur de rattachement de la trésorerie militaire en DICOM - GSC Dakar- Sénégal est le centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).

**Art. 6.** La décision n°754/ARM/DCSCA/MET/BFIN du 16 mars 2021 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense est abrogée.

**Art. 7.** La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe,  
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

François COLLOBET.

## ANNEXE

### ANNEXE.

#### LISTE DES TRESORERIES MILITAIRES EN GROUPEMENT DE SOUTIEN COMMISSARIAT.

FORMATION DE RATTACHEMENT.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Groupeement de soutien commissariat (GSC) Angers - Le Mans - Saumur.	Trésorerie militaire (TM) du GSC Angers - Le Mans - Saumur.	Le directeur de la plateforme commissariat Ouest (Rennes).
GSC Antilles.	TM du GSC Antilles.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées aux Antilles.
GSC Besançon.	TM du GSC Besançon.	Le directeur de la plateforme commissariat Est (Metz).
GSC Bordeaux - Mérignac - Agen.	TM du GSC Bordeaux - Mérignac - Agen.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud-Ouest (Bordeaux).
GSC Brest - Lorient.	TM du GSC Brest - Lorient.	Le directeur de la plateforme commissariat Brest.
GSC Cherbourg.	TM du GSC Cherbourg.	Le directeur de la plateforme commissariat Ouest (Rennes).
DICOM - GSC Djibouti.	TM de la DICOM - GSC Djibouti.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces françaises à Djibouti.
DICOM - GSC Émirats Arabes Unis.	TM de la DICOM - GSC Émirats Arabes Unis.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces françaises aux Émirats arabes unis.
DICOM - GSC Guyane.	TM de la DICOM - GSC Guyane.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées en Guyane.

GSC Ile de France.	TM du GSC Ile de France.	Le directeur de la plateforme commissariat Paris (Saint-Germain-en-Laye).
GSC Istres - Orange - Salon de Provence.	TM du GSC Istres - Orange - Salon de Provence.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud (Toulon).
DICOM - GSC La Réunion - Mayotte.	TM du DICOM - GSC La réunion - Mayotte.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées de la zone Sud de l'océan Indien.
GSC Lille.	TM du GSC Lille.	Le directeur de la plateforme commissariat Est (Metz).
GSC Lyon - Valence - La Valbonne.	TM du GSC Lyon-Valence - La Valbonne.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud-Est (Lyon).
GSC Marseille - Aubagne.	TM du GSC Marseille - Aubagne.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud (Toulon).
GSC Metz.	TM du GSC Metz.	Le directeur de la plateforme commissariat Est (Metz).
DICOM - GSC Nouvelle - Calédonie.	TM de la DICOM - GSC Nouvelle - Calédonie.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.
GSC Poitiers - Saint-Maixent.	TM du GSC Poitiers - Saint-Maixent.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud-Ouest (Bordeaux).
DICOM - GSC Polynésie française.	TM de la DICOM - GSC Polynésie française.	Le directeur du commissariat d'outre-mer des forces armées de la Polynésie française.
GSC Rennes - Vannes - Coëtquidan.	TM du GSC Rennes - Vannes - Coëtquidan.	Le directeur de la plateforme commissariat Ouest (Rennes).
GSC Rochefort - Cognac.	TM du GSC Rochefort - Cognac.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud-Ouest (Bordeaux).
		Le directeur du commissariat

DICOM - GSC Dakar - Sénégal.	TM de la DICOM - GSC Dakar - sénégal.	d'outre-mer des éléments français au Sénégal jusqu'au 14 juin 2025.
		Le CIAO à compter du 15 juin 2025.
GSC Strasbourg - Haguenau - Colmar.	TM du GSC Strasbourg - Haguenau - Colmar.	Le directeur de la plateforme commissariat Est (Metz).
GSC Toulon.	TM du GSC Toulon.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud (Toulon).
GSC Toulouse - Tarbes - Castres.	TM du GSC Toulouse - Tarbes - Castres.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud (Toulon).
GSC Tours.	TM du GSC Tours.	Le directeur de la plateforme commissariat Ouest (Rennes).
GSC Ventiseri - Solenzara.	TM du GSC Ventiseri - Solenzara.	Le directeur de la plateforme commissariat Sud (Toulon).